



Mairie 02.99.69.70.52 feins@orange.fr
Permanences : Maire et Adjointes sur rendez-vous
Ouverture du secrétariat :
lundi, mercredi, jeudi : 8h30 à 12h
mercredi : 13h30 à 16h30
samedi : 9h00 à 11h30

Services de garde Services d'urgence

Pharmacie : **32 37** (service payant 0,24 mn)
Médecins de garde : **36 24**
SAMU : **15**
Pompiers : **18**
Gendarmerie : **17**

INFORMATIONS COMMUNALES ET GÉNÉRALES

Prochain conseil municipal: 28 septembre 2018 à 20h30

MAIRIE

► Nous souhaitons une bonne rentrée scolaire aux petites finésiennes et aux petits finésiens qui ont repris le chemin de l'école.

► **TRAVAUX** : En raison de travaux effectués sur la digue « Planche Roger » (route Feins-Marcillé-Raoul), la traversée sera fermée du 15 septembre au 15 décembre 2018

► **TRAVAUX** : Dans le cadre de l'aménagement des rues des Écoles et de Montreuil, la circulation sera modifiée à compter du mois d'octobre et pendant 3 mois.

► Vous venez d'avoir 16 ans ? Vous devez vous recenser entre la date de vos 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. Il vous suffit de vous présenter à la mairie avec votre pièce d'identité et le livret de famille. La journée défense et citoyenneté est obligatoire pour se présenter aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique.



► Les horaires de la navette Mobi'futé établis du 3 septembre au 21 décembre 2018 sont affichés en mairie ou consultables sur le site de la commune.

► Nous rappelons l'obligation de chacun de détruire les chardons, espèce dont la propagation est rapide (arrêté préfectoral du 14 août 2013).

► La commune rappelle aux propriétaires d'arbres et arbustes (haies) qui bordent les routes, les chemins communaux, les cheminements piétons et les trottoirs qu'il est obligatoire de procéder à la taille et à l'entretien de ceux-ci. En effet ils peuvent se révéler dangereux pour la sécurité et causer des dommages. Attention avant d'intervenir, dans le cas de passage de fil aérien une demande doit être faite auprès des propriétaires de réseaux.

► Vous désirez vous débarrasser de vos textiles ? Déposez-les dans le conteneur du Relais. Il est implanté sur le parking de la salle des fêtes. Des sacs Relais sont disponibles au secrétariat de la mairie. Plus d'informations sur le site de la commune.

FEINS DANS MA POCHE



A domicile, au travail, dans la rue, à l'intérieur comme à l'extérieur nous vous informons gratuitement. Téléchargez sans plus attendre l'application gratuite

PANNEAU POCKET

sur votre SmartPhone et vivez l'information en direct.

PRÉFECTURE

Élection des membres de la CHAMBRE d'AGRICULTURE D'ILLE-ET-VILAINE.

Révision des listes électorales (avis affichés en mairie), date de clôture du scrutin le 31 janvier 2019.

Les imprimés de demande d'Inscription (électeurs individuels, groupement électeurs) sont disponibles au secrétariat de votre mairie ou téléchargeables sur www.ille-et-vilaine.gouv.fr. Les demandes d'inscriptions devront être adressées à la Commission d'établissement des listes électorales : Préfecture 3 avenue de la préfecture 35026 RENNES Cedex, avant le 15 septembre 2018 pour les électeurs individuels, avant le 1^{er} octobre 2018 pour les groupements professionnels agricoles.

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque vous accueille le lundi de 16h à 17h30, le mercredi de 15h à 18h00 et le samedi de 10h à 12h. Venez découvrir nos collections : albums, Romans, Documentaires et Bandes dessinées.

COMITÉ «MAISONS FLEURIES»

La cérémonie de remise des prix s'est déroulée le samedi 8 septembre 2018, dans une ambiance conviviale, M. Jean ORY président du comité a félicité les heureux élus et les ont encouragés pour l'année prochaine.

Bravo à tous et merci pour votre implication dans l'embellissement de la commune.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL D'ILLE-AUBIGNÉ

Mercredi 19 septembre 2018, 14h30, Saint Aubin d'Aubigné 1,2,3...qui passe par là ?...Sur la trace des animaux du bocage.

La communauté de communes Val d'Ille-Aubigné en partenariat avec la LPO 35, vous propose de partir à la découverte des animaux du bocage, à partir de leurs indices de présence (traces de passage, déjections, abris, etc.). Cette animation ludique est ouverte aux familles (enfants dès 5ans).

Réservation auprès de Laetitia Heuzé (animatrice LPO) au 06.52.11.35.47

.....

Participez au recensement de la nature de vos centres-villes

Quels espaces naturels en ville souhaitez-vous voir protégés, mis en valeur ?

Quels lieux souhaitez-vous voir davantage végétalisés ? Dans le cadre de son Plan Local d'Urbanisation intercommunal (PLUi), le Val d'Ille-Aubigné a mis en ligne une carte collaborative qui permet à tous de recenser des espaces naturels en ville, dans le but de les voir protégés et/ou valorisés.

À l'heure où les centres-villes s'étendent et se renouvellent, la place de la nature en ville est un sujet au cœur des préoccupations. Nourriciers, récréatifs, supports de biodiversité, les espaces naturels en ville sont aussi garants d'un cadre de vie de qualité qu'il est important de maintenir. C'est dans ce cadre que le Val d'Ille-Aubigné lance une carte collaborative où vous pouvez d'ores et déjà recenser les espaces naturels en ville que vous souhaitez voir protégés et/ou mis en valeur.

Doté d'un patrimoine naturel riche et diversifié qu'elle veut préserver, la Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné souhaite maintenir et restaurer ces espaces de nature en ville. Il est donc nécessaire d'intégrer au mieux la question dans les projets d'aménagements, en préservant la nature existante mais aussi en renforçant sa présence.

Les coins de nature en ville, indiqués sur la carte collaborative pourront après étude faire l'objet d'une protection réglementaire dans le cadre du PLUi. Ce sera ensuite le schéma de la Trame Verte et Bleue* qui prendra le relais pour les actions de protection et de valorisation sur place.

* La Trame Verte et Bleue constitue un outil de préservation de la biodiversité. Elle vise ainsi à freiner l'érosion de la biodiversité par la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, afin que les populations d'espèces animales et végétales puissent se déplacer et accomplir leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos...) dans des conditions favorables.

Comment participer ? Rendez-vous directement sur la carte collaborative

<https://www.valdille-aubigne.fr/cartographie/>

.....

Le RIPAME (Relais Intercommunal Parents Assistants Maternels Enfants):

un service de la Communauté de Communes du Val d'Ille Aubigné

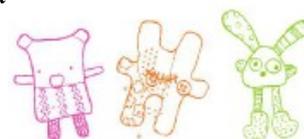
Le relais est ouvert aux parents, assistants maternels et gardes à domicile. Il vous informe et vous conseille sur les modes d'accueil collectif et individuel existants sur votre territoire, et vous propose des listes de disponibilités des assistants maternels en parallèle du site « assistantsmaternels35 » du département. Il vous accompagne dans vos démarches liées à l'accueil de votre enfant (le premier entretien avec l'assistant maternel, le contrat de travail,...) et vous soutient dans votre rôle d'employeur et de salarié. Les animatrices du RIPAME sont également présentes sur des temps d'espaces jeux, lieux d'éveil et de socialisation pour les enfants d'âge pré-scolaire, accompagnés



d'un adulte référent (assistant maternel, garde à domicile, parent, grand-parent).

Adeline MARQUET, Honorine BOIS, Véronique GAUTIER et Céline PETITEAU vous reçoivent sur rendez-vous sur plusieurs communes du territoire et sont joignables les lundis et jeudis de 9h à 12h30, les mardis de 13h30 à 17h30, les mercredis et vendredis de 13h30 à 16h30.

A VOS AGENDAS!



Soirée d'information/prévention sur « la mort inattendue du nourrisson »

Le mardi 25 septembre 2018, de 20h à 22h,

A la salle Odette Simonneau, rue de Montreuil, à MELESSE

Animée par Anne CALLAREC, puéricultrice coordinatrice au centre de référence MIN au CHU de RENNES

Gratuit et ouvert à tous

Pour toute réservation, contacter le RIPAME au 02.23.22.21.87 ou ripame@valdille-aubigne.fr.

Appel à participation : Opération jus de pomme

Le Val d'Ille-Aubigné lance, pour la 4^e année consécutive, l'**Opération Jus de pomme**. L'objectif est de mettre en relation les associations du territoire et les propriétaires de vergers afin de valoriser les pommes en jus.

Les propriétaires font don de leurs pommes aux associations qui viennent les récolter. Le pressage et la mise en bouteille sont réalisés chez un professionnel du territoire. Les associations utilisent alors les bénéfices de la vente de leur jus de pomme pour financer leurs actions. Le Val d'Ille-Aubigné se charge de mettre en relation les participants pour une production équitable d'un jus de qualité.

Vous souhaitez participer à la démarche en faisant don de vos pommes ou en inscrivant votre association comme bénéficiaire ? Contactez le Val d'Ille-Aubigné : Camille JAMET, 02-99-69-86-03 ou camille.jamet@valdille-aubigne.fr

Cette opération s'inscrit dans la démarche Un verger pour demain, programme de sauvegarde des vergers du territoire (formations grands public, aide à la plantation...), portée par le Val d'Ille-Aubigné, en partenariat avec l'association CAC21.



A l'occasion de la semaine Européenne de la mobilité du 16 au 22 septembre 2018

Le Val d'Ille-Aubigné vous propose de découvrir d'autres modes de transport

Autopartage

Lancement de nouvelles expérimentations

Le Val d'Ille-Aubigné a mis à disposition 2 véhicules électriques de sa flotte pour tester l'autopartage à Guipel et Saint Aubin d'Aubigné. Les habitants du territoire, qui le souhaitent, pourront réserver et utiliser ces 2 voitures électriques à la demi-journée ou à la journée. Lancements des expérimentations : le jeudi 20 septembre à 10h à Guipel Place Duine, à côté du café des Possibles et le vendredi 21 septembre 2018 à 10h place de la mairie à St Aubin d'Aubigné. Tarifs et réservation : mairie de Guipel au 02 99 69 74 74 ou mairie de St Aubin d'Aubigné au 02 99 55 20 23.

Conférence « décalée » sur les mobilités

Vendredi 21 septembre

Guipel à 20h au café des Possibles, Place Duine. Animée par la compagnie Psychométrie, ce temps d'échange sera l'occasion d'aborder vos modes de déplacements ainsi que l'offre de mobilité présente sur le territoire : autopartage, covoiturage, transport en commun, vélos...

Si vous souhaitez covoiturer n'hésitez pas à nous contacter :

02 99 69 86 07 ou mobilites@valdille-aubigne.fr

GENDARMERIE ILLE-ET-VIALINE

Le groupement de Gendarmerie départementale d'Ille et Vilaine a inauguré le 27 février dernier une brigade numérique implantée à Rennes mais compétente pour recevoir les sollicitations de toute la France et dont la mission est de favoriser, via le numérique, le contact avec la population en



répondant 7 jours/7 et 24h/24 à toutes les questions ou sollicitations NON-URGENTES sur la sécurité du quotidien ou le service de la gendarmerie. [Les cas d'urgence doivent être signalés via le numéro de téléphone 17 ou 112](#)

CLIC



Service pour les personnes âgées, les personnes en situation d'handicap (adultes et enfants, leur entourage et les professionnels). Le CLIC de l'Ille et de l'Illet est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation.

L'équipe du CLIC vous informe et vous guide dans vos démarches liées au vieillissement et à la perte d'autonomie à tous les âges de la vie : dossier MDPH (Cartes stationnement et invalidité, Allocation Adulte Handicapé, Allocation de l'enfant Handicapé, Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé, Prestation de Compensation du Handicap), dossier APA...

PERMANENCES DU VAL D'ILLE-AUBIGNE

Permanences à Melesse

Le 4^{ème} lundi du mois

Lundi 24 septembre 2018 de 14h à 17h00

Lundi 22 octobre 2018 de 14h à 17h00

Lundi 26 novembre 2018 de 14h à 17h00

Vendredi 21 Décembre 2018 de 14h à 17h00

A la mairie, 20 rue de Rennes

Permanences à Sens de Bretagne :

Le 1^{er} lundi du mois

Lundi 3 septembre 2018 de 14h à 17h00

Lundi 1 octobre 2018 de 14h à 17h00

Lundi 5 novembre 2018 de 14h à 17h00

Lundi 3 décembre 2018 de 14h à 17h00

*A l'arrière de la Mairie
Au 9 place de la Mairie*



Proposé par les membres de la coopération départementale Monalisa d'Ille et Vilaine, le 1^{er} temps fort du **mardi 2 octobre à 14h30** est un spectacle interactif qui traite de l'isolement et de la solitude des personnes âgées.

Quand on avance en âge, on peut se sentir isolé. Comment en parler ? Comment en sortir ? C'est à partir de cinq situations présentées sous forme de débat théâtral que ce sujet sera abordé.

Scénarios : Tous les personnages ont un risque d'isolement. Mme Gaubert se sent seule même si sa fille passe tous les jours. M. Rémy, bénévole actif, décide d'arrêter ses activités pour raisons de santé. M. Coulon est triste, se sent malade et pense qu'il n'intéresse plus personne. Jeannette a une soeur qui refuse de sortir de chez elle. Marie-Louise sort de l'hôpital et doit rester au domicile.

Vous reconnaissez ces situations pour vous-même ou l'un de vos proches ? Vous vous sentez concerné par ce sujet ? Vous souhaitez y participer en tant que bénévole ? Parlons-en ensemble!

Nous vous proposons de poursuivre ces échanges au même endroit le **mardi 16 octobre à 14h30** sur le bénévolat, les petits gestes du quotidien et l'engagement citoyen. Ce sera l'occasion de rencontrer les associations, collectivités, citoyens et bénévoles qui agissent au quotidien à partir de témoignages et de découvrir des actions concrètes sur votre territoire.

Entrée gratuite sur inscription avant le 20 septembre,

CLIC Alli'âges 02 99 77 35 13 – alliages@wanadoo.fr / OPAR 02 99 54 22 23 /

monalisa35.eventbrite.fr

SMICTOM



VENTE DE COMPOSTEURS Prochaines ventes de 9h30 à 12h, les samedis 8 septembre et 20 octobre à Tinténiac et le samedi 6 octobre à Combourg. Attention : réservation obligatoire sur le site internet
Retrouvez toutes les dates sur www.smictom-ille-rance.fr

OCAVI

Le saviez-vous ? L'association **Ocavi (Office Communautaire des Associations du Val d'Ille Aubigné)** met à disposition du matériel d'éclairages, de sonorisations, de projections, d'expositions, de cuisines (friteuses, faitout, poêle à paëlla, barbecue, crêpières, percolateurs, thermos) et de réceptions (barnums, buvette, tables et bancs, podiums) aux associations adhérentes du Val d'Ille Aubigné ainsi que son site internet www.ocavi.fr pour annoncer vos événements.

Pour tous renseignements : 09 86 77 87 97 / contact@ocavi.fr

Horaires d'ouverture : le lundi - vendredi de 9h30 à 12h30 / 14h à 18h. Le mardi de 9h30 à 12h30.

ARCHITECTE CONSEIL

Une permanence de l'architecte conseil aura lieu le 20 septembre 2018. Les rendez-vous doivent être pris auprès de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné au **02.99.55.69.80**

«We Ker, un territoire pour l'emploi»

La Mission Locale et la Maison de l'Emploi ont fusionné et se nomment dorénavant "We Ker, un territoire pour l'emploi".

Planning des permanences de Karen Wahid pour accueillir sur le territoire les jeunes de 16 à 25 ans en recherche d'emploi, de formation, d'orientation, d'appui au logement, à la santé et à la mobilité.

Permanences de St Aubin d'Aubigné les mardis **4 ; 11 18;25 septembre 2018 le matin et l'après midi ; le mercredi 26 septembre 2018 l'après midi** au Point Accueil Emploi, place des Halles.

Permanences de Montreuil sur Ille le mercredi **26 septembre 2018 le matin** à la mairie 19 avenue Alexis Rey.

Les rendez-vous sont à prendre auprès de la conseillère au 07 60 84 44 16 ou via les PAE de St Aubin d'Aubigné 02 99 55 42 42 ou de Cap Malo 02 23 22 21 83

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2018

Le vingt neuf juin deux mil dix huit, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain FOUGLÉ, Maire.

Présents : M. FOUGLÉ Alain, M. HONORÉ Jean-Yves, M. ORY Jean, Mme COQUILLET Floriane, Mme BOYER Pia, Mme LE BOHEC Inès, M. BRÉAL Loïc, M. FAUTREZ Rodrigue, M. PORCHER Henri, M. BODINAUD Stéphane, M. BURGOT Michel, Mme LEGRY Christelle.

Absente excusée : Mme PATRAT Annick donne pouvoir à M. BODINAUD Stéphane.

Secrétaire de séance : Mme LE BOHEC Inès

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil municipal ouverte à 20h30.

Approbation du compte rendu de Conseil municipal.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 25 mai 2018.

I – TAXE D'AMÉNAGEMENT

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal que, dans le cadre de la fiscalité de l'urbanisme, avant le 30 novembre de chaque année, les collectivités peuvent prendre des délibérations pour instaurer la taxe d'aménagement (TA) ou y renoncer, fixer les taux applicables et décider d'exonérations facultatives. Cependant, il apparaît que certaines communes n'ont pas connaissance de la reconduction tacite des exonérations facultatives antérieurement votées, ni des taux différenciés pour certains secteurs.

Par ailleurs, certaines rédactions de délibérations peuvent prêter à interprétation lors de leur application. Par exemple, en ce qui concerne les exonérations facultatives, les surfaces exonérées doivent être formulées en pourcentage de surface exonérée et non en mètres carrés.

Afin de clarifier et de limiter le risque potentiel de contestation de délibération, il est nécessaire de prendre une délibération qui abroge et remplace expressément toutes celles précédemment votées avant le 30 novembre 2018 pour en assurer l'application au 1^{er} janvier 2019.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal

- Décide d'abroger toutes les délibérations précédentes relatives à la taxe d'aménagement à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

Après en avoir délibéré, à la majorité, à 7 voix pour et à 6 voix contre, le Conseil municipal décide, sur

l'ensemble du territoire communal, de maintenir la taxe d'aménagement au taux de 2,5 % ;
L'adoption ou la renonciation à la taxe d'aménagement vaut pour une période minimale de 3 ans.
La présente délibération est valable un an, reconductible d'année en année. Toutefois le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.
Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le Département (en Préfecture) au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

II – CCVIA: VALIDATION DU PROGRAMME D'ACTION FONCIÈRE & DES PÉRIMÈTRES D'ACTION FONCIÈRE

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que le Conseil communautaire de la CCVIA nous fait parvenir le rendu final du Programme d'Action Foncière élaboré dans le cadre du PLUi, réalisé par l'agence AUDIAR.

Ce document répond a deux objectifs :

- analyser la capacité d'extension des zones urbanisées : évaluation du nombre de logements pouvant être réalisés à l'intérieur de la zone urbaine et ainsi éviter l'extension urbaine,
- mettre en place une veille foncière et les outils juridiques pour accompagner les projets publics ou privés.

Objet : Validation du Programme d'action foncière et des périmètres d'action foncière sur les communes du Val d'Ille-Aubigné

Monsieur le Maire rappelle qu'un des enjeux majeurs des communes du Val d'Ille-Aubigné, soumises à la fois à une forte pression immobilière et à une perte d'attractivité des centres-bourgs est le renforcement et l'intensification de leur centralité.

L'accueil de nouveaux habitants dans les centres-bourgs permet de limiter la consommation d'espaces agro-naturels, de favoriser le développement de l'offre commerciale et les déplacements doux.

Pour autant, agir en renouvellement urbain est souvent beaucoup plus complexe et coûteux qu'en extension urbaine, notamment du fait d'un foncier rare, difficile à mobiliser et cher. La définition d'une politique foncière cohérente, partenariale et pérenne est donc un préalable indispensable pour anticiper le renouvellement urbain, et mobiliser à bon escient les outils réglementaires, fonciers et opérationnels existants.

C'est pourquoi un Programme d'Action Foncière a été élaboré à l'échelle des 19 communes du Val d'Ille-Aubigné. Il a permis de recenser et de qualifier des gisements, et de définir les secteurs qui ont le plus d'intérêt dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain.

Plus spécifiquement, sur la commune de FEINS, les enjeux sont les suivants :

- maîtriser le coût d'acquisition du foncier pour permettre des prix de sortie compatibles avec le marché,
- saisir l'opportunité d'opération en renouvellement urbain pour densifier le centre-bourg,

La commune de Feins s'organise autour d'un tissu urbain le plus dense, concentré autour de la place de l'église qui fait office de centre structurant autour duquel ce sont disposées les premières habitations dans un cercle radioconcentrique. L'urbanisation récente s'est globalement faite dans un rayon maximal d'à peine 300 mètres vis-à-vis du noyau central qu'est l'église, le tout majoritairement le long des voies de communication.

Dans le cadre du Programme d'action foncière, 2 secteurs pré-opérationnels, représentant 25 parcelles et 15 652 m² en zone prioritaire, et représentant 33 parcelles et 15 737 m² en zone de veille, ont été définis sur la commune de Feins.

Considérant le SCOT du Pays de Rennes approuvé en date du 29 mai 2015, qui fixe un objectif de consommation limitée des espaces agro-naturels, basé sur des principes de modération de la consommation foncière, et d'utilisation rationnelle des espaces déjà urbanisés.

Considérant le PLH du Val d'Ille-Aubigné, approuvé en date du 25 février 2014, qui fixe des objectifs de réduction de la consommation foncière et d'optimisation du parc existant

Considérant que la mise en œuvre du Programme d'Action Foncière nécessitera la mobilisation d'outils réglementaires, fonciers et opérationnels de la part des communes en fonction de leurs compétences propres.

Considérant que par délibération en date du 08/04/2008, le conseil municipal a institué le droit de préemption urbain sur les zones Ue, 1AUe, 2AUe, UI et 2AUI de la commune.

Considérant que la CCVI-A compétente en matière d'urbanisme, a délégué l'exercice du droit de préemption à la commune par délibération n° 29/2017 du 10/01/2017 dans les zones Ue, 1AUe, 2AUe, 1AUz.

Considérant les objectifs communaux et supra communaux de lutte contre l'étalement urbain, de renouvellement urbain et de promotion d'une certaine densité, et la nécessité de maîtriser certaines emprises pour ce faire

Vu l'article L 210-1 du Code de l'urbanisme rappelé ici :

(...)

Toute décision de préemption doit mentionner l'objet pour lequel ce droit est exercé. Toutefois, lorsque le droit de préemption est exercé à des fins de réserves foncières dans la cadre d'une zone d'aménagement différé, la décision peut se référer aux motivations générales mentionnées dans l'acte créant la zone.

Lorsque la commune a délibéré pour définir le cadre des actions qu'elle entend mettre en oeuvre pour mener à bien un programme local de l'habitat ou, en l'absence de programme local de l'habitat, lorsque la commune a délibéré pour définir le cadre des actions qu'elle entend mettre en oeuvre pour mener à bien un programme de construction de logements locatifs sociaux, la décision de préemption peut, sauf lorsqu'il s'agit d'un bien mentionné à l'article L. 211-4, se référer aux dispositions de cette délibération. **Il en est de même lorsque la commune a délibéré pour délimiter des périmètres déterminés dans lesquels elle décide d'intervenir pour les aménager et améliorer leur qualité urbaine.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

VALIDE le Programme d'Action Foncière sur la commune tel que défini en annexe.

VALIDE les priorités dans le programme d'action foncière (secteurs prioritaires et secteurs de veille) à l'exception de la parcelle 1357.

DÉLIMITE les gisements et les secteurs identifiés au PAF comme périmètres prioritaires d'action foncière tel que définis en annexe.

VALIDE la priorisation des gisements du PAF tel que défini en annexe.

DÉCIDE la mise en place d'une action foncière volontariste sur ces périmètres d'action foncière par l'acquisition, par tous moyens légaux y compris la préemption, d'emprises foncières propres à permettre des opérations de renouvellement urbain et/ou de densification du tissu existant.

III – CCVIA : AVIS SUR LE PADD

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que, dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme et des principes inscrits dans la charte de gouvernance, la Communauté de Communes du Val d'Ille - Aubigné a invité les communes membres à relire et à émettre un avis sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal émet un avis favorable sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

IV – CCVIA: SPANC DÉSIGNATION D'UN ÉLU RÉFÉRENT

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal que, dans le cadre de la révision du règlement de service et la refonte du financement du service du SPANC de la Communauté de communes du Val d'Ille -Aubigné cette année, il est est proposé à la commune de désigner un élu référent.

Afin de réaliser une concertation efficiente, lors du dernier bureau syndical du 15 juin 2018, il a été convenu de constituer un groupe de travail qui sera chargé de réfléchir à ces problématiques du SPANC dès la rentrée de septembre. Il aboutira à la validation, par le Conseil communautaire de novembre ou décembre, du nouveau règlement de service et des tarifs applicables au 1^{er} janvier 2019.

Le groupe de travail sera notamment amené à se prononcer sur :

- I. Le niveau de service-conseil attendu,
- II. L'exhaustivité des lignes prévues au BPU et leurs montants,
- III. Les modalités de recouvrement des contrôles périodiques,
- IV. Les détails du service : prise de rendez-vous, remise de rapports, facturation,
- V. La procédure en cas d'obstacle à la mission de contrôle,
- VI. La procédure en cas de non respect des obligations de travaux,
- VII. La périodicité des contrôles,
- VIII. Le lissage de l'activité en régie ou le recours à des prestataires pour écrêter les pics d'activité de certaines années,
- IX. La dématérialisation : signature et notification des rapports,
- X. Les habitudes de travail avec les communes : retrait de formulaires, dépôt de dossiers, information des contrôles réalisés, autorisation de rejet...

M. Jean Yves HONORÉ est nommé élu référent.

V – BVII: INVENTAIRE COMMUNAL DES ZONES HUMIDES

Monsieur le Maire communique aux membres du Conseil municipal, dans le cadre de l'inventaire communal des zones humides, la présentation des localisations sur carte des zones humides recensées et l'analyse des résultats suite aux recensements des zones zones humides.

VI – RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES & NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal, que depuis la loi de 1978, les détenteurs de données informatisées devaient faire des déclarations auprès de la CNIL.

A partir du 25 mai 2018, le RGPD est applicable. Les détenteurs de données ne devront plus faire de déclaration, mais apporter la preuve que leur traitement est conforme à la loi.

Le règlement n'empêche pas de traiter les données, il demande à chaque entité de s'assurer que le traitement est conforme à certaines règles.

Dans ce cadre, le responsable de traitement est le Maire. Il convient de désigner un délégué à la protection des données (DPD), qui est pourvu de missions spécifiques.

Sa désignation est obligatoire pour les communes (art. 37 du RGPD).

Délibération:

Il est exposé que, à compter du 25 mai 2018, toutes les structures publiques doivent se mettre en conformité avec le Règlement Général européen de la Protection des Données (RGPD) approuvé officiellement par le Parlement Européen en avril 2016. Ce RGPD, qui remplace les lois nationales telles que la loi informatique et libertés en France, unifie la protection des données et facilitera la libre circulation des données dans les 28 états membres de l'UE.

Il est indiqué qu'une donnée à caractère personnel représente toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres.

Le non-respect de cette obligation pourra aboutir à des sanctions administratives, financières et/ou pénales du représentant légal de la personne morale, sanctions pouvant être très lourdes.

C'est pourquoi, il convient de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD), également dénommé DPO (Data Protection Officer) qui aura pour mission principale de mettre la collectivité en conformité avec le RGPD.

Son rôle sera de :

- Informer et conseiller l'organisme (responsable de traitement, sous-traitants, employés) ;
- Réaliser l'inventaire et la cartographie des données de l'organisme et de leurs traitements (qui, quoi, pourquoi, où, jusqu'à quand, comment) ;
- Conseiller, accompagner à la gestion du registre de traitements des données personnelles ;
- Contrôler et veiller au respect du règlement et du droit national en termes de protection des personnes physiques et de droit d'accès ;
- Piloter la conformité en continu et identifier les actions à mener au regard des risques sur les droits et libertés des personnes ;
- Concevoir des actions de sensibilisation ;
- Conseiller l'organisme sur la réalisation d'études d'impact sur la protection des données et la vie privée, et en vérifier l'exécution ;
- Coopérer avec la CNIL, autorité de contrôle ;

Le Délégué à la Protection des Données (DPD) n'est pas le responsable des traitements.

Il doit, en tout état de cause, exercer ses missions en toute indépendance, vis-à-vis du responsable de traitement (le maire), et il ne peut être sanctionné pour avoir exercé ces missions.

M. Stéphane BODINAUD est désigné Délégué à la Protection des Données (DPD).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal après audition de cet exposé et délibération, approuve la désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD) et autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à cette nomination.

Un arrêté municipal portant nomination du délégué à la protection des données (DPD) sera acté.

VII – BILAN RESTAURATION COLLECTIVE / HALTE GARDERIE & FACTURATION FAMILLES

Bilan et tarification des repas

11780 repas ont été préparés et servis au restaurant scolaire, ce qui représente une moyenne quotidienne de 99 repas (94 enfants et 5 adultes) pour l'année scolaire **2018/2019** alors que l'année précédente, la moyenne quotidienne était de 92 repas. Compte tenu de l'augmentation du nombre de repas, le prix de revient est en baisse.

Halte garderie

Il y a eu plus d'enfants en halte garderie pour l'année scolaire 2017/2018, ce qui représente 1461 1/2 heures en plus.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal la tarification suivante des services périscolaires 2018/2019 :

GARDERIE	TARIFS
Matin ½ h	0,75 €
Soir ½	0,75 €

Garderie du soir : **15 €** seront appliqués à la facturation de la garderie du soir pour tout dépassement horaire après 19 h 00, pour tout dépassement répété et non justifié. Ce tarif sera appliqué en cas de dépassements répétés, sans avertissement, ni justification préalable auprès des services périscolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, décide d'appliquer la tarification de la garderie proposée pour l'année scolaire 2018/2019.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'appliquer une tarification identique de la garderie pour les enfants du personnel à celle des usagers.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, décide d'appliquer une tarification identique de la garderie pour les enfants du personnel à celle des usagers.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal la tarification modulée suivante pour le restaurant scolaire année 2018/2019 :

N° de la tranche	Tranche de QF des familles	Modulation à appliquer sur le tarif base	Prix du repas scolaire
1	< 500 €	- 20%	2,96 €
2	501 -700 €	- 10%	3,33 €
3	701 – 900 €	Tarif de base	3,70 €
4	901 – 1100 €	5 %	3,89 €
5	1101 - 1500 €	10%	4,07 €
6	> 1501 € et hors QF	15%	4,26 €
RESTAURANT SCOLAIRE (tarifs de base)			
Repas de base enfant avant application QF			3,70 €
Repas adulte (tarif unique)			5,00 €
Personnel communal			3,70 €

Surfacturation

La municipalité acte le principe de surcoût de facturation de 100 % dans le cadre de non inscription à la cantine ou inscription le jour même et de 50 % dans le cadre d'inscription la veille pour le lendemain.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, décide d'appliquer la tarification modulée et le principe de surfacturation pour le restaurant scolaire année 2018/2019 telle que présentée ci-dessus.

VIII – AMÉNAGEMENT RUE DES ÉCOLES 1, RUE DE MONTREUIL: APPEL D'OFFRES

Monsieur Jean-Yves HONORÉ indique aux membres du Conseil municipal que suite à l'appel d'offre, quatre sociétés ont répondu. Le marché se décompose en un lot unique et 3 options.

Les critères de jugement des offres se décomposent comme suit :

1 – Valeur technique (notation pondérée à 60%) incluant :

- a. Méthodologie (2/6)
- b. Détail du planning, phasage (1/6)
- c. Moyens humains et matériels (1/6)
- d. Fournitures (1/6)
- e. HQSE du chantier (1/6)

2 – Prix des prestations (notation pondérée à 40%)

Nous rappelons que le marché se décomposait en 1 lot unique et comportait 3 options :

- Option 1 : Remplacement des trottoirs en enrobé de couleur par un béton désactivé,
- Option 2 : Remplacement des trottoirs en enrobé de couleur par un béton balayé,

- Option 3 : Remplacement des bordures Granit par des bordures Béton granité

L'estimation des travaux s'élevait à :

Base : 260 670,00 € HT

Option 1 : 21 330,00 € HT

Option 2 : 7 110,00 € HT

Option 3 : - 2 925,00 € HT

L'analyse des offres a été effectuée par la société INFRA CONCEPT.

L'option retenue est l'option 3 : Remplacement des bordures Granit par des bordures Béton granité : - 5 200 € HT

En conclusion, l'analyse des offres se décompose comme suit (BASE + Option 3)

Prestataires	Montant HT	Note technique Note / 60	Note Prestations Note / 40	Total
LEMEE TP	276 364 €	44	40	84
EIFFAGE	336 720,60 €	48	32,83	80,83
BARTHÉLÉMY	368 670 €	48	29,98	77,98
LEHAGRE	325 542,15 €	46	33,96	79,96

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- décide de retenir la société LEMEE TP (BASE et Option 3) pour un montant de:

276 364.00 € H.T. soit 331 636.80 € T.T.C.

- Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

IX – SALLE MULTIFONCTIONS: ÉCHANGE DE TERRAINS - APPEL A CANDIDATURE

ÉCHANGE DE TERRAINS

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal que des échanges de parcelles sont nécessaires afin de réaliser le projet de construction d'une salle multifonctions à la Croix verte (à proximité de l'étang du Boulet – La Bijouterie).

Une partie de la parcelle B 416 de surface totale de 9 835 m² appartenant à la commune de Feins doit être échangée avec la totalité de la parcelle B 405 d'une surface de 6 445 m² appartenant à Mme Elisabeth BO-HON. La propriétaire de la parcelle B 405 ainsi que l'exploitant agricole de cette parcelle ont donné leur accord afin de procéder à l'échange des parcelles. Le propriétaire de la parcelle B 425 ainsi que l'exploitant agricole de cette parcelle ont donné leur accord afin de procéder à un aménagement foncier des parcelles B 416 et B 425.

Il conviendra d'engager une société de géomètres / Experts fonciers pour la division de parcelle B 416 et procéder à un aménagement foncier des parcelles B 416 et B 425, frais à la charge de la commune.

Des actes notariés seront rédigés et seront à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

- décide d'engager une société de géomètres / Experts fonciers pour la division de parcelle B 416 et procéder à un aménagement foncier des parcelles B 416 et B 425, frais à la charge de la commune, Les actes notariés seront à la charge de la commune

- autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

APPEL A CANDIDATURE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'un appel d'offre de maîtrise d'œuvre pour le Choix d'un maître d'œuvre (sur compétences, références et moyens) doit être lancé afin de procéder à la sélection d'un candidat à la conception de la nouvelle salle multifonctions.

Cet appel à candidature permet à des équipes pluridisciplinaires, de présenter la constitution de l'équipe et une esquisse programmatique. Suite à cet appel à candidature, 3 candidats seront auditionnés. La sélection du candidat se fera sur :

le Prix : 40 %

- taux mission de base + mission complémentaire (OPC)

la Valeur technique : 60 %

- Les références équivalentes au projet (20%)

- La composition de l'équipe et le CV des intervenants (20%)

- Planning des Etudes (20%)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité, à 11 voix pour, 2 voix contre

- décide de lancer un appel à candidature pour la sélection d'un maître d'œuvre.

- autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

X- ÉCOLE PIERRE MARIE CHOLLET : INTERVENTIONS PÉDAGOGIQUES EN EPS

Madame Floriane COQUILLET, informe les membres du Conseil municipal, que l'Office Communautaire des Sports du Pays d'Aubigné et de Chevaigné (OCSPAC), par le biais des éducateurs sportifs ayant l'agrément depuis cette année, peut intervenir et enseigner l'EPS dans le cadre scolaire.

Une enseignante est intéressée par ce projet pour proposer de la course d'orientation à l'étang de Boulet avec une mise en place (prioritairement au cycle 3), d'un ou deux cycles d'activités physiques sportives sur une période (de vacances à vacances). Le coût de la séance serait de 26,00 € pour une heure d'intervention.

Cette collaboration permettrait de mettre à profit les connaissances et compétences, et également de diversifier et d'enrichir les pratiques habituellement développées.

Avant toute validation définitive, le projet devra être précisé tant dans la durée que sur la période d'intervention. Ce projet sera revu ultérieurement.

XI - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE: VALIDATION CONVENTION

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal que la bibliothèque de Feins et la bibliothèque de Vignoc souhaitent échanger des ouvrages et ce, au travers d'une convention des deux parties afin de déterminer toutes les conditions : l'objet de la convention, le contenu des échanges et périodicité, la gestion et sécurité des collections, le prêt des collections, la diffusion des collections, et la validité de la convention.

La dite convention sera signée des deux parties.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention (document annexé à la présente délibération).

XII - QUESTIONS DIVERSES

ZAC : Avancement du dossier

Les travaux de viabilisation pour la Zac du Grand Clos ont commencé le jeudi 1^{er} juin 2018.

Fermeture mairie

Fermeture les samedis à partir du 15 juillet 2018 au samedi 25 août 2018 inclus.

CONTAINER

Les associations n'ont pas suffisamment d'espaces pour stocker leurs matériels. Il convient d'acheter un 3ème container. Le coût s'élève à 2 490 € HT le 6 mètres avec pose incluse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

Conseil municipal

Prochaines réunions les 31 août, 28 septembre, 26 octobre, 30 novembre, 21 décembre 2018 à 20h30.

PETITES ANNONCES

Les annonces sont éditées sous l'entière responsabilité des annonceurs

A LOUER: maison de bourg sur 3 niveaux

RDC : entrée, buanderie, placard

1^{er} étage: grande pièce de vie avec coin cuisine, 1 chambre, 1 SDB avec douche; WC

2ème étage: 2 chambres, 1 SDB, WC, 1 placard

au sud jardinet et abri de jardin, au nord place de parking, chauffage électrique

loyer mensuel 470€ - Tél: 06 84 22 76 52

VENDS CHIEN DE CHASSE

SETTER ANGLAIS

2 ans, vacciné et pucé

tél 06 67 95 23 79

RECHERCHE

Enfant à garder le mercredi toute la journée et vacances scolaires

Titulaire du CAP petite enfance et du BAFA

Expérience d'auprès des enfants (ATSEM)

Contactez moi au 02 99 69 60 86

L'ALSH d'Andouillé-Neuville (35250) situé à 20 minutes au nord de Rennes

RECHERCHE 2 animateurs pour les mercredis 2018 - 2019

Vous avez un BAFA (en cours), un CAP Petite enfance, un BTS agricole, un Brevet d'état, etc... Vous êtes ATSEM, DUMISTE, Educateur sportif...

Pour plus d'infos : 06.46.07.19.93 ou alshpaysdaubigne@laposte.net..

Le P'tit Finésien est consultable sur www.feins.fr



En direct du producteur
Exploitation en conversion biologique

Réouverture Le samedi 15 septembre 2018

En saison Pommes, jus, légumes de la côte,
volaille, lapin, cidre, pommeau, poiré, miel, pain d'épices, fromage
le vendredi de 15 h 30 à 18 h 30
le samedi de 9 h 00 à 12 h 30

entrée libre



PORTE OUVERTE

Le samedi 20 octobre 2018

10 h - 17 h

Au programme :

- Visite commentée du verger
- Découverte du métier et du matériel
- Démonstration d'Alambic
- Fabrication du Pommé
- Pressage de pomme à l'ancienne

Marché de producteurs



Petite restauration
Jeux en bois
Animé par les Gabiers du Pince Q

Rachel Marquet-de Kerautem
Les Coudréaux
35440 FEINS



D 20 Route de Feins à Sens

Les cours d'accordéon diatonique reprennent en septembre sur la commune de Feins. Il s'agit de cours collectifs ouverts aux enfants comme aux adultes, débutants ou non. Basés sur la convivialité et l'apprentissage à l'oreille, ils sont accessibles à tout public. La connaissance du solfège n'est pas nécessaire. Possibilité de louer l'instrument.

Les cours sont dispensés par Tangi Pénard, musicien reconnu, et organisés par La Bouèze,

Plus d'infos : 06 23 04 24 33 ou 02 23 20 59 14
contact@laboueze.bzh



Association BIEN VIVRE Montreuil sur Ille

Sophrologie

*Une Ressource pour tous,
Une Ressource pour la Vie*

Initiation gratuite

septembre 2018

Séances collectives

Sens de Bretagne / Montreuil sur ille
Saint-aubin d'aubigné / Combourg
FEINS

Places limitées, pré-inscriptions conseillées
Informations :
06 84 34 54 90
sophrologie.julialanglais@gmail.com



Sophrologie

Méthode de relaxation
dynamique
et
positive
Axée sur l'humain

Stress Confiance Émotion Angoisse

Examen Harmonie Douleur Sommeil

Communication Tension Création Sport

Ressource Santé Développement personnel



Julia Langlais
Sophrologue Diplômée
Institut de sophrologie de Rennes
06 84 34 54 90
sophrologie.julialanglais@gmail.com



Club des Amis Finésiens



A compter de mi-septembre 2018, le club vous propose une nouvelle activité de

Marche tonique



Une activité physique adaptée à **TOUS LES ÂGES**, recommandée par l'ensemble du corps médical ; elle est pratiquée dans la convivialité, **sans esprit de compétition**.

Sortie le **MARDI MATIN** (RDV 9 h – Salle des fêtes de FEINS) - Parcours et vitesse adaptés aux participants, initiation en début de saison ; encadrement par un animateur formé et titulaire du diplôme Premiers Secours (PSC1).

ATTENTION : Un **certificat d'aptitude à la marche tonique (ou nordique) délivré par votre médecin traitant est OBLIGATOIRE**.

Renseignements et inscriptions auprès de Daniel ROUVRAIS (06 71 40 53 19) ou Jean-Pierre ROBERT (06 77 92 69 96) ou par mail sur amisfinesiens35440@gmail.com

Le P'tit Finésien est consultable sur www.feins.fr

INFORMATIONS - MANIFESTATIONS

Agenda culturel du Val d'Ille – Aubigné
<https://www.valdille-aubigne.fr/culture-sport/agenda-culturel/>

Le Relais du Boulet et
INUTILE COMME LA PLUIE



vous proposent une

Vendredi Soirée jeux

14 Sept : jeux d'ambiance



Enfants
Adultes

Entrée libre 20h à minuit

COMICE AGRICOLE 15 SEPTEMBRE 2018

Andouillé Neuville



Au programme :

- 9h Arrivée des animaux
- 9h15 Départ randonnée avec visite d'exploitation
- 9h30-12h Concours de labours
- 10h-17h Concours d'animaux et présentation de jeunes éleveurs
- 12h-14h Restauration (repas 10€)
- 14h30 Accueils des officiels
- 15h Danse Country
- 16h Bêchage des Maires
- 20h remise des prix
- 21h Banquet (adultes 25€, enfants 15€)

Les agriculteurs vous feront découvrir à travers leurs différentes présentations, toutes les facettes de leur métier et son évolution, leur professionnalisme et leur passion.

Vous seront présentés les pratiques d'antan, du début de la mécanisation à nos jours et celles de demain.

De nombreux exposants seront présents.



Vos annonces sont à déposer en Mairie pour le 20 de chaque mois au plus tard.

Dépôt légal: 37

Directeur de la publication: Alain FOUGLÉ

Réalisation: Mairie de FEINS

Nombre d'exemplaires: 120